

# COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 9 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de St Etienne de Chigny dûment convoqué le deux juillet deux mil quinze, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick CHALON, Maire.

Etaient présents : M. Patrick CHALON, Maire, Mmes Agnès DEMIK, Huguette MAUDUIT et M. Didier MORISSONNAUD, Adjoint au Maire,  
Mmes Brigitte BESQUENT, Florine CHAUDAT DULBECCO, Anne-Sophie FRANÇOIS, Lydia PULUR DESGROPES, Lucile TESTÉ, et MM. Patrick DEBOISE, Didier LEMOINE, Philippe PARENT, Conseillers Municipaux.  
Etaient excusés : Mme Brigitte ROILAND laquelle a remis son pouvoir à Mme DEMIK, M. Serge DARCISSAC lequel a remis son pouvoir à M. MORISSONNAUD, M Régis SALIC lequel a remis son pouvoir à Mme MAUDUIT.

#### LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 18 juin 2015 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,  
Le Conseil Municipal,  
Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Lucile TESTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à cette secrétaire, Mme Monique BOURDAIS, qui assistera à la séance mais sans y participer.

En ouverture de séance, et sur demande de Monsieur le Maire, le conseil accepte à l'unanimité l'ajout d'un point à l'ordre du jour, point relatif aux finances : DM n°3.

#### 1°) **Projet de classement du site de Luynes –**

Monsieur le Maire expose qu'à l'initiative de la DREAL, certaines zones remarquables seront classées pour les préserver de manière durable, toutes nouvelles constructions seront interdites sur le site, sans pour autant exclure l'activité économique déjà existante.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion pour le Val de Loire Patrimoine Mondial, un volet comprend l'identification des espaces les plus emblématiques puis leur protection, par la mise en œuvre, pour les parties les plus urbanisées, d'aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et, pour les espaces à dominante naturelle, de sites classés.

La commune de Saint Etienne de Chigny est peu impactée puisque les zones classées, sont déjà non constructibles.

En Indre-et-Loire, figure dans les projets de classements, le site de Luynes situé sur le territoire des communes de Luynes, Fondettes, Saint Etienne de Chigny, Berthenay et Saint Genouph.

Le dossier, consultable en mairie, doit être approuvé en conseil avant le 31 juillet prochain.

Après avoir reçu toute les explications souhaitées, le conseil à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet de classement du site de Luynes,
- Délègue tous pouvoirs à M le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier

## 2°) Tarifs des services périscolaires à la rentrée 2015 - 2016

Monsieur le Maire rappelle que les repas servis sont facturés aux parents des enfants déjeunant au restaurant scolaire. Conformément au contrat signé avec la SOGERES, ces tarifs sont révisables tous les ans.

Conformément au contrat, les tarifs de la société SOGERES seront actualisés de 1.33 % sur les prix de restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Ils se présentent actuellement comme suit :

	Repas maternelle		Repas élémentaire		Repas Adulte	
	Tarif Sogeres	Facturation famille	Tarif Sogeres	Facturation famille	Tarif Sogeres	Facturation famille
Au 01/09/2014	2.705 €	<b>3.25 €</b>	2.865 €	<b>3.40 €</b>	3.509 €	<b>4,10 €</b>

Il est proposé de reconsidérer les tarifs facturés aux familles en tenant compte de l'augmentation des tarifs de la Sogeres de 1.33% applicables au 01/09/2015. Les tarifs pourraient être les suivants :

	Repas maternelle		Repas élémentaire		Repas Adulte	
	Tarif Sogeres	Facturation famille	Tarif Sogeres	Facturation famille	Tarif Sogeres	Facturation famille
Au 01/09/2015	2.741 €	<b>3.29 €</b>	2.904 €	<b>3.55 €</b>	3.556 €	<b>4.15 €</b>

<b>Ou si augmentation de 0.50%</b>	<b>3.27 €</b>	<b>3.41 €</b>	<b>4.12 €</b>
<b>Ou si augmentation de 1%</b>	<b>3.28 €</b>	<b>3.43 €</b>	<b>4.14 €</b>
<b>Ou si augmentation de 1.50 %</b>	<b>3.30 €</b>	<b>3.55 €</b>	<b>4.16 €</b>
<b>Ou si augmentation de 2 %</b>	<b>3.31 €</b>	<b>3.57 €</b>	<b>4.18 €</b>

Après en avoir délibéré, considérant le taux d'inflation 2014 annoncé à 0.5%, considérant l'augmentation de 1.33 % du contrat de la SOGERES, le conseil décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de restauration de **1.50 %**, à savoir :

	Repas maternelle		Repas élémentaire		Repas Adulte	
	Tarif Sogeres	Facturation famille	Tarif Sogeres	Facturation famille	Tarif Sogeres	Facturation famille
Au 01/09/2015	2.741 €	<b>3.30 €</b>	2.904 €	<b>3.55 €</b>	3.556 €	<b>4.16 €</b>

Monsieur le Maire propose que le Tarif « fourchette » ne subisse pas d'augmentation :

Au 01/09/2015	1 € unité
---------------	-----------

Ce tarif est appliqué aux familles dont les enfants doivent apporter leur repas du fait d'allergie(s) trop importante(s). A l'unanimité, le conseil accepte que le tarif demeure identique à celui de l'année précédente, soit 1 € l'unité.

En ce qui concerne, le ramassage scolaire, M le Maire rappelle que ce service, nullement obligatoire, est offert à la population au tarif de 18 € par mois et par famille. Le service est hautement déficitaire (environ 18.000 € par an, plus frais de mise à disposition du personnel - chauffeur et accompagnant).

Le contrat de location du car sans chauffeur a été renégoциé l'an dernier avec la Société Transdev qui a accepté le renouvellement à condition que la commune prenne en charge l'assurance du car en tous risques (soit une augmentation d'environ 1 542 € pour l'année scolaire).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2014, le tarif était de 18 € par mois et par famille.

Il est proposé de maintenir ce tarif :

Au 01/09/2015	18 € par mois et par famille
---------------	------------------------------

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le maintien du tarif à 18 € par mois et par famille.

Garderie périscolaire :

Le service de garderie périscolaire est assuré le matin uniquement par la commune, l'association « La Petite Récré » assurant ce service le soir, après la classe.  
Au 1<sup>er</sup> septembre 2014, le tarif était de 1.80 € la présence

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif à l'identique de 2014 - 2015 :

Au 01/09/2015	1,80 € la présence le matin.
---------------	------------------------------

Le conseil adopte à l'unanimité le maintien du tarif à 1.80 € au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### 3°) **Dénomination du Chemin des Tétards**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de sécuriser le déplacement des piétons, il a été créé un chemin qui relie la ZAC des Terres Noires, partant de la rue Elsa Triolet, au Chemin de la Maurière, nommé de « Tétards » compte tenu de la forme de certains arbres mais également à ce nom donné aux jeunes enfants qui peuvent s'y promener.

Le chemin en question mesure environ 900 ml et part de la hauteur de la Rue Gaston Couté pour sortir face au Centre Technique Municipal.

La dénomination « Chemin des Tétards » nécessite d'être actée – le conseil accepte à l'unanimité cette dénomination.

### 4°) **Décision Modificative n° 3**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Demik, en charge des finances.

Il a été nécessaire de réparer le volet roulant de l'épicerie (local communal) pour un montant de 906 €. Cette dépense n'avait pas été prévue mais le clos et le couvert sont dû à l'épicier, notre locataire. Il sera fait recours au compte des dépenses imprévues.

En fonctionnement, la Décision Modificative au budget sera alors la suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
61522 Entretien bâtiments (rideau épicerie)	+ 906,00 €		€
022 dépenses imprévues	- 906,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	- €

**Pour la section d'investissement :**

L'achat du tableau interactif avec vidéo projecteur ne comportait pas les frais d'installation (120 €) – il convient de prévoir la somme (à retirer du 2184).

Les comptes affectés à l'achat de 20 tables rondes dans l'espace de la Maurière sont modifiés – la somme initialement prévue pour 3.200 € est à prévoir pour :

250 € à l'école maternelle (achat du chariot à tapis pour la salle de motricité),  
1.418 € au restaurant scolaire (achat de petit mobilier pour la nouvelle garderie)

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2183 matériel	+ 120,00 €		€
2184-17 mobilier école maternelle	- 120,00 €		
2184-17 mobilier école maternelle	250,00 €		
2184-19 mobilier restaurant scolaire	1.418,00 €		
2184-16 mobilier Maurière	-1.668,00 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité ces virements de crédits et autorise M le Maire à engager ces dépenses.

**5°) Rapport des délégations d'attribution du conseil municipal au maire  
Rapport des commissions**

**Finances :**

Attribution des amendes de police : le conseil Général attribue une dotation de 5.399.80 € pour réaliser les travaux de sécurisation des abords de la descente du Perrée

– la dangerosité du lieu est connue et les travaux (inscrits pour 61.000 €) sont à réaliser dès que possible.

**Travaux :**

Eglise du vieux bourg : M le Maire indique que la DRAC a mandaté M De St Jouan, architecte, pour la réalisation de l'étude – le devis de 18.000 € est accepté par le SIVOM. Le devis de l'entreprise Baudet n'est pas accepté pour la réfection des cloches.

Les travaux de réfection de l'électricité de l'église du Pont de Bresme sont en cours.

Travaux dans le gymnase : le chantier avance, la pose des menuiseries est prévue pour le courant de semaine prochaine

Communication : il est nécessaire de faire parvenir les articles concernant les événements de l'été.

**6°) Informations et points divers**

**PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) :** les travaux de réflexion se poursuivent et sont en cours à la Préfecture. La commune est peu impactée, des travaux sont en cours sur Saint Pierre des Corps et La Ville aux Dames.

**Renaturation de la Bresme à l'île Buda :** dans le cas des travaux de la Bresme, il convient de restaurer la continuité écologique des rivières – la remontée des poissons est obturé par l'étang de l'île Buda qu'il convient de recréer.

**Etang de Beauvois :** il est prévu de remettre la rivière au milieu du point d'eau – les négociations sont en cours avec les propriétaires

**Boulangerie :** M Moineau, boulanger, devrait signer l'achat du fonds de commerce le 16 juillet prochain pour une ouverture le lundi 3 août. Le commerce serait ouvert du lundi au vendredi.

M Parent demande s'il est possible d'avoir un calendrier des travaux sur l'église du Vieux Bourg. A cette demande, il est fait rappel des différents points sur le dossier. Hormis une intervention dans le courant de semaine prochaine, les délais sont inconnus pour le reste des travaux.

Mme Demik informe qu'« Artenciel » lors de son assemblée générale, a proposé de partager son local avec la Croix Rouge qui a besoin de place. L'étude sera menée en ce sens.

Rapport d'activité de Tour(s)plus : pour rappel le mardi 8 septembre 2015 à 18 h – les élus sont priés de s'inscrire rapidement en mairie.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. CHALON lève la séance à 21 h 00.